



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du conseil d'administration**

-----  
Séance du 14 mai 2019  
-----

**Présents** : Monsieur Charles-Ange GINESY, président de séance,

*Titulaires* : Monsieur Bernard ASSO, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Jean THAON, Monsieur Auguste VEROLA, Monsieur Jérôme VIAUD

*Suppléants* : Madame Janine GILLETTA, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Anne RAMOS

*Procurations* : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY, Madame Dominique ESTROSI-SASSONE à Monsieur Philippe PRADAL

**RAPPORT N° 19-8 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE  
L'EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE RELATIF AUX CANTINES**

Faisant suite au rapport concernant le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe relatif aux cantines, je vous confirme le résultat de la section de fonctionnement à hauteur de 118 048,95 euros.

En conséquence, je vous propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 :

- en section de fonctionnement à la ligne 002 en excédent reporté pour un montant de 118 048,95 euros au titre de l'excédent net utilisable, conformément au paragraphe 4, chapitre 7 du titre 3 de l'instruction budgétaire et comptable M61.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 en section de fonctionnement à la ligne 002 en excédent reporté pour un montant de 118 048,95 euros au titre de l'excédent net utilisable, conformément au paragraphe 4, chapitre 7 du titre 3 de l'instruction budgétaire et comptable M61.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles-Ange GINESY*